



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française
Polynésie française



EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil d'administration

L'an deux mille seize et le vingt-deux janvier à dix heures, les membres du Conseil d'administration du centre de gestion et de formation se sont réunis au siège, sous la présidence de Monsieur René TEMEHARO, sur convocation qui leur a été adressée le quinze janvier deux mille seize, conformément à l'article 184 du décret n°2011-1040 du 29 août 2011.

<i>présents</i>	<i>Excusés avec procuration :</i>	<i>absents :</i>
6	2	3

Délibération N° 01-2016

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Etaient présents :

- M. René Temeharo *a reçu procuration de M. Edouard Fritch*
- M. Teva Desperiers *a reçu procuration de M. Philip Schyle*
- Mme Céline Temataru
- M. Raymond Tekurio
- M. Ernest Teagai
- M. John Toromona

Secrétariat de séance:

M. Teva Desperiers est désigné secrétaire de séance

Auxiliaires de séance:

- Mlle Miriama Temarii, secrétaire de direction
- Mme Tevainui Raoulx, directrice des ressources
- M. Bertrand Raveneau, directeur général des services

Vu l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs et notamment son article 32 ;

Vu le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics et notamment ses articles de la partie législative L5211-36, L2312-1, et L2121-12 ;

Vu l'arrêté du 20 août 2010 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes de Polynésie Française et à leurs établissements publics ;

Vu la circulaire n°1942 et 1943 DIPAC du 5 décembre 2011 relatives aux principales règles relatives à l'élaboration des budgets locaux ;

Vu la circulaire n°8921 DAC du 30 décembre 2008 relative au contrôle budgétaire ;

Vu la circulaire relative à la mise en œuvre de l'instruction budgétaire M14 à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu les membres du conseil d'administration du centre de gestion et de formation légalement convoqués ;

Vu l'appel nominal, huit membres présents et représentés en séance et la constatation du quorum ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser un débat au Conseil d'administration sur les orientations générales du budget 2016 dans les deux mois qui précèdent l'examen de celui-ci ;

* * *

Monsieur le Président rappelle que dans les communes de 3 500 habitants et plus, dans les établissements publics administratifs de ces communes, dans les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB).

Ce débat a vocation à éclairer le vote des élus et il doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget conformément à l'article L.2312-1 du CGCT.

En application des dispositions du statut de la FPC qui porte organisation du centre, et qui renvoie en particulier à l'article 2121-12 du CGCT, une note explicative de synthèse a été jointe à la convocation des membres de l'assemblée délibérante.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, prend acte de la note de présentation en annexe ; note qui constitue pour le budget principal, le support du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2016.

DELIBÈRE :

Article unique : Prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2016.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Papeete, le 22 janvier 2016

Le Président
M. René TEMEHARO



Le directeur général du centre de gestion et de formation certifie sous sa responsabilité, conformément à l'article L2131-1 du CGCT, le caractère exécutoire de la délibération :

- Transmise au représentant de l'Etat le :27 janvier 2016.....
- Publiée ou affichée le :28 janvier 2016.....
- Retirée le :



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française
Polynésie Française



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Centre de gestion et de formation

Centre de gestion et de formation – Av. Clémenceau - BP 40 267 – 98713 Papeete
Tél. +689 40.54.78.10 – télécopie : +689 40.82.71.89 – cgf@cgf.pf

Présentation Générale :

Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2016 instauré par le Code Général des Collectivités Territoriales (Articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du CGCT).

Les objectifs du débat sont multiples:

- Témoigner de la santé financière de la structure
- Faire un état des lieux sur les missions menées au cours de l'année précédente
- Faire un point sur les chiffres
- Discuter des objectifs et orientations pour l'exercice 2016

DIRECTION DES RESSOURCES

Il paraît d'autant plus judicieux de rythmer cette séance de la manière suivante :

Nous entamerons cette présentation en faisant un rappel des crédits actés au budget 2015 et analyserons les résultats provisoires constatés. Dans un second temps nous parlerons des restes à réaliser et du résultat N-1. Enfin dans un troisième temps nous aborderons les projections pour l'année 2016.

1) Historique du Budget 2015

1- Les recettes:

Sections	BP 2015	CA Prévisionnel
Fonctionnement	711 643 008	359 478 843
Investissement	340 562 308	8 705 811
Total Budget 2015	1 052 205 316	368 184 654

En ce qui concerne la section de fonctionnement :

Une enveloppe de **355 300 000 XPF** correspondant à la cotisation des communes et des collectivités a été ouverte pour l'exercice 2015, **355 712 304 XPF du résultat N-1** a été reporté sur le budget de l'année et **630 704 XPF** de produits divers ont été inscrits.

Exercice	Titres émis (total)	Titres / 2015	Recettes perçues (total)	Recettes perçues (2015)	Reliquat/2015	Observations
2015	358 896 900	310 382 834	259 480 099	219 285 833	91 097 001	Les TR pour le mois de décembre 2015 n'ont pas encore été émis

En ce qui concerne la section d'investissement :

Le budget 2015 a été voté avec reprise anticipée des résultats de 2014. Par conséquent, **330 688 342 XPF** ont été virés de la section de fonctionnement, le résultat excédentaire de **948 607 XPF** a été repris ainsi que l'excédent de fonctionnement de **211 779 XPF** et enfin des recettes d'ordre de **8 713 580 XPF**.

A noter que les chiffres des comptes administratifs provisoires ont été inscrits dans l'attente de l'approbation faite par la Trésorerie des Iles du Vent des Australes et des Archipels.

Analyse des écarts :

- En fonctionnement, il nous restait à recouvrer au 31/12/2015, **128 448 885 XPF** de cotisations de la part des communes et groupement de communes au titre des années 2013, 2014 et 2015.

EXERCICES	Montants restant à percevoir
2013	2 035 121
2014	35 316 763
2015	91 097 001
TOTAL	128 448 885

Nous avons plus de **64 millions** de cotisations impayées pour la seule commune de Faa'a (**35 244 664 XPF** au titre de l'exercice 2014 et **29 122 429 XPF** pour 2015), lesquels feront l'objet d'un mandatement d'office dans le courant de l'année 2016. Le reliquat observé devrait nous être versé en début d'exercice par les autres collectivités débitrices.

- En investissement, plus de 8 millions sont attribuables à l'autofinancement net de la structure (amortissements).

2- Les dépenses :

Sections	BP 2015	CA Prévisionnel
Fonctionnement	711 643 008	253 257 912
Investissement	340 562 308	7 537 107
Total Budget 2015	1 052 205 316	260 795 019

Analyse des écarts :

Pour la section d'investissement, les réalisations sont bien en deçà du prévisionnel inscrit de plus de 340 millions. Le projet d'acquisition de terrain en vue du relogement du CGF n'a pas encore abouti. Des crédits quasi-similaires seront inscrits sur le budget 2016 pour la probable acquisition de locaux en vue du déménagement du CGF.

2) Analyse des résultats de 2015

1- Restes à réaliser 2015 :

Nous constatons **2 674 529 XPF** de restes à réaliser pour l'exercice 2015, lesquels justifient le vote d'une délibération autorisant l'ouverture des crédits en section d'investissement (*Délibération 02/2016 du Conseil d'Administration*).

La majeure partie de ces crédits concerne la mise en place de logiciel (et progiciel dont nous attendons toujours le justificatif de paiement pour l'un et la livraison pour le second). Des relances sont prévues dès ce mois afin de solder ces engagements.

Tiers	Objet de la dépense	Montants	Commentaire
Tahiti Ingénierie	Mise en place logiciel « concours »	1 459 395	En attente de la facture
APE2I	Progiciel de formation	715 990	Non livré
Management Informatique Systèmes	NAS & serveurs informatiques	108 316	En attente de la facture
Hachette Pacifique	Tableaux de conférences	106 324	Non livré
ISS	Portable Inspiron 17 pouces	284 504	Non livré
RAR Investissement de l'exercice 2015		2 674 529	

- En ce qui concerne le logiciel « concours », sa livraison est prévue fin février voire début mars 2016. Une réunion de concertation et de présentation de l'outil s'est tenue le 12 janvier 2016 dans nos locaux. Sont prévues courant février 4 demi-journées d'initiation et de formation à l'utilisation de cet outil avant son installation finale. Hormis le coût d'acquisition, l'hébergement sera assuré par le même prestataire pour un coût annuel de 240 000 XPF à inscrire dès cette année au budget du centre.

- La direction de la formation attend la livraison du progiciel de gestion des formations, lequel devrait être opérationnel cette année. La « conduite de projets » faite par cette direction est actuellement tenue sur des tableaux de bord « EXCEL ».

Constat : absence de base de données commune, limite du tableur qui ne permet pas la manipulation simultanée des documents.

2- Etat de la trésorerie au 31/12/15 :

Etat de la trésorerie T.I.V.A.A.	Montants
Dépenses réelles	274 583 384
Recettes perçues	658 435 569
Solde de trésorerie	383 852 185

Pour information, le solde de trésorerie au 1^{er} janvier 2016 était de **383 852 185 XPF**.

3) Grandes orientations pour 2016

1- Le projet d'implantation du Centre de Gestion et de Formation :

Le Centre de Gestion et de Formation occupe les locaux de l'UPF depuis 2011. Nous dépensons chaque année près de 12 millions en charges locatives et avons été avertis de la reprise imminente des locaux par l'Université de Polynésie française pour la mise en place de cours du soir (obligation de libérer les salles de formations dès 16h dès la rentrée de septembre 2015, récupération prochaine de l'intégralité des locaux en juin 2016, au plus tard juin 2017).

La démarche de relogement ayant été mûrement étudiée depuis juillet 2012, et l'espace de travail étant restreint pour l'ensemble du personnel du CGF (moins de 600 m² salle des archives comprise), la nécessité est réelle.

Soucieux de l'accueil des stagiaires et des conditions de travail du personnel, cette question du relogement est urgente. Les besoins exprimés sont de l'ordre de 1 200 m² minimum pour le personnel administratif et les stagiaires qui fréquentent le centre.

L'échéance approchant à grands pas, nous bénéficions d'une marge de manœuvre d'un peu plus d'un an.

Un appel d'offres est donc envisagé afin d'acquérir un bien immobilier adapté aux besoins exprimés. Le Haut-Commissaire, par courrier du 04 janvier 2016 propose par convention, son assistance au CGF dans le cadre d'une conduite d'opération publique. Un courrier lui a été adressé dans ce sens le 13 janvier dernier, afin qu'une expertise soit apportée à l'état de programmation des besoins établi par les directions du CGF.

2- Les charges de personnel :

Aucune embauche de prévue actuellement. Une délibération autorisant l'ouverture d'emplois occasionnels doit être adoptée dans l'optique de remplacer notamment une de nos responsable de formation qui sera en congé de maternité dans le courant de l'année (*Délibération 05/2016*).

Pour information, l'équipe compte désormais et ce depuis le 1^{er} janvier 2016, 21 agents en effectif réel. Par ailleurs, deux sont en disponibilité et un agent a quitté la structure pour prendre ses nouvelles fonctions au sein de la commune de Papeete, aussi deux embauches ont été faites (un cadre A et un cadre B).

- Etat du Personnel (y compris les agents en disponibilité) au 1^{er} janvier 2016 :

CAT	NB	64111	6451	6458	BUDGET ANNUEL
A	4	27 460 060	4 868 794	4 767 441	37 096 295
B	7	25 937 868	7 662 259	518 757	34 118 884
C	12	36 258 108	10 778 086	725 162	47 761 356
total	23	89 656 036	23 309 139	6 011 361	118 976 536

(Hors médecine du travail et simulation pour le personnel temporaire)

- . Cadres « A » : 4 Directeurs dont 2 fonctionnaires stagiaires et un fonctionnaire actuellement en détachement.
- . Cadres « B » : 7 agents en poste dont 1 fonctionnaire titulaire en disponibilité actuellement en poste au Haut-Commissariat et 1 fonctionnaire stagiaire
- . Agents d'application « C » : 12 agents en poste dont 1 fonctionnaire stagiaire et 1 fonctionnaire titulaire en disponibilité.

Directions	Nombre d'agents (dont dispo.)	Coût global
Direction générale	6	34 276 999
Direction de la Formation	7	35 252 367
Direction du Statut	4	21 398 256
Direction des Ressources	6	27 598 914
TOTAL	23	118 976 536

- Chapitre 012 (Personnel, personnel extérieur et charges sociales)

Libellés	BP 2015	CA 2015 prévisionnel	DOB 2016	Différentiel BP 2015-DOB 2016
Montants	189 903 386	138 923 250	178 241 716	-11 661 670

Les charges de personnel (masse salariale du CGF) sont en baisse de **11 points** (121 676 536 XPF pour 2016 contre 137 403 986 XPF pour 2015), et - 6 points sur le chapitre global.

A noter que plus de 55 millions sont alloués à la direction de la formation pour les fonctionnaires formateurs et pour la direction du statut pour les décharges d'activité de service et autorisations spéciale d'absence.

Ces montants seront revus lors de finalisation des budgets par chaque direction.

3- Prévisions 2016 :

- Analyse pluriannuelle de la participation des communes :

Libellés	2012	2013	2014	2015
Budgets	354 434 882	339 100 000	333 583 000	355 300 000
Evolution des budgets		-15 334 882	-5 517 000	+ 21 717 000
CA	313 530 859	348 641 707	355 581 965	358 896 900
Evolution des CA		+ 35 110 848	+ 6 940 258	+ 3 314 935
Différentiel (CA-BP)	-40 904 023	+ 9 541 707	+ 21 998 965	+ 3 596 900

La participation des communes et collectivités a été fixée à 2,4% de leur masse salariale brute (*Délibération 03/2014 du Conseil d'Administration en date du 14 janvier 2014*). Compte tenu de recettes perçues depuis 2012 et compte tenu des différentiels observés, est prévu un montant de cotisations de 360 millions (sensiblement supérieur au budget de 2015) pour cette année, répartis en dépenses de manière équivalente, en fonction des besoins réels de la structure :

- Grandes lignes budgétaires de la section de fonctionnement :

DEPENSES	
Libellés	DOB 2016
CHAP 011 : Charges de gestion générale	149 226 000
CHAP 012: Charges de personnel	178 241 716
65: Autres charges de gestion courante	13 404 588
SOUS-TOTAL PARTIEL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	340 872 304

- En charges de gestion générale nous observons une nette baisse de plus de 13 millions, dont certains crédits seront à réajuster en fonction des charges liés aux remboursements des DAS, aux formateurs occasionnels et intervenants

extérieurs qui seront mobilisés pour les actions des directions du statut, de la formation et du service concours notamment.

- En charges de personnel les crédits inscrits sont moins importants que pour l'exercice précédent (près de 12 millions en deçà des chiffres de 2015). Cependant, nous attendons plus de détails de la part des directions pour pouvoir affiner les prévisions budgétaires de 2016.
- Concernant les autres charges de gestion courante notamment les frais liés aux indemnités des élus, nous avons un différentiel de 2,5 millions. Cependant, nous avons rencontré des difficultés lors des exercices antérieurs à 2015, lesquels ont justifié l'inscription de crédits supplémentaires sur les lignes de cotisations à l'IRCANTEC. Il est donc possible que des crédits supplémentaires soient imputés sur les lignes correspondantes.

DIRECTION DE LA FORMATION

PREAMBULE

En 2015, un budget de 105 millions de francs a été accordé à la direction de la formation pour la mise en œuvre de son programme de formation, la réalisation des missions d'accompagnement au recensement des besoins de formation sur site et la professionnalisation des agents de ce service.

I. SECTION FONCTIONNEMENT

Le budget 2016 demandé en section fonctionnement pour la direction de la formation permet la mise en œuvre de sa programmation 2016.

Cette année, les enjeux en termes de formation des agents communaux sont de répondre :

- aux exigences règlementaires du statut ;
- aux besoins en développement de compétences ;
- en confortant la qualité de la prestation formation prodiguée.

Pour y parvenir, le programme de formation 2016¹ s'organise comme suit :

- une offre de formation **inter-collectivités** : elle s'adresse à tous et comprennent les formations impulsées de façon statutaire d'une part ; et les actions proposées pour la professionnalisation des agents d'autre part.
- l'offre de formation réalisée en **union** et en **intra** collectivités.

Enfin, l'activité 2016 de la direction de la formation propose également des missions d'information et de communication, et poursuit l'accompagnement des collectivités au recensement des besoins de formation.

1.1 OFFRE DE FORMATION 2016 ET COUT PEDAGOGIQUE

1.1.1 LES FORMATIONS STATUTAIRE

Faisant référence à l'arrêté 1088 DIPAC du 5 juillet 2012, il s'agit des formations d'accueil et d'intégration, des formations initiales et continues obligatoires, et des sessions de préparations aux épreuves de la FPC (concours et examens professionnels).

¹ Programmation validée en séance plénière du Conseil supérieur et par le Conseil d'administration en septembre 2015

➤ **Les formations d'accueil et d'intégration**

ACCUEIL	Nombre de jours prévisionnel	Coût <u>PEDAGOGIQUE</u> prévisionnel (FCFP)
Formation d'accueil C & D	25 (soit 5 sessions)	1 610 000
Formation d'accueil A	5	330 000
Formation d'accueil B	5	330 000
TOTAL	35	2 270 000
INTEGRATION	Nombre de jours prévisionnel	Coût <u>PEDAGOGIQUE</u> prévisionnel (FCFP)
Formation d'intégration C & D	60 (soit 20 sessions)	10 000 000
Formation d'intégration B	9 (3 sessions)	600 000
Formation d'intégration A	6 (2 sessions)	400 000
TOTAL	75	11 000 000

Ces formations représentent 110 jours de formation pour un coût pédagogique estimé à 13 270 000 FCFP.

- **Les formations initiales et continues obligatoires** : Pour l'essentiel, elles concernent les formations statutaires en sécurité publique.

Intitulés	Nombre de jours prévisionnel	Coût <u>PEDAGOGIQUE</u> prévisionnel (FCFP)
Formation initiale des APJA (fonctionnaires stagiaires C, B et A)	80 (1 session)	3 000 000
Et des agents de sécurité publique (catégorie D, fonctionnaires stagiaires)	5 (1 session)	287 000
Formations continues obligatoires des agents de la sécurité publique	30 (6 sessions)	1 340 000
Formation initiale et continue des AHST	4 (1 session de chaque)	180 000
TOTAL	119	4 807 000

119 jours de formation obligatoire sont ainsi à organiser et représentent environs 4 807 000 FCFP.

➤ **La préparation aux épreuves de la FPC**

La programmation proposée repose sur un calendrier de concours et d'examens professionnels 2016 à valider.

Intitulés	Nombre de jours prévisionnel	Coût PEDAGOGIQUE prévisionnel (FCFP)
Prépa examens pro	60	1 000 000
Prépa concours	20	1 000 000
Epreuves d'orientation et de positionnement	4	120 000
TOTAL	84	2 120 000

2 120 000 FCFP sont réservés à la préparation d'agents communaux aux épreuves de la Fonction publique communale.

1.1.2 PROFESSIONNALISATION ET PERFECTIONNEMENT TOUT AU LONG DE LA CARRIERE

➤ **L'action inter-collectivité**

L'offre de formation décrite ci-dessous est **ouverte à l'ensemble des collectivités**, sans priorité d'accès géographique définie. Les seules prérequis exigés le cas échéant sont d'ordre pédagogique, ou liés aux acquis des participants.

Elle peut se distinguer tels que 1/ les formations transversales (adressées sans distinction de spécialités) 2/ les métiers de l'administration 3/ les métiers des services techniques 4/ les métiers de la sécurité publique 5/ les métiers de la sécurité civile.

a. Les services administratifs

Domaines	Nombre de jours prévisionnel	Coût PEDAGOGIQUE prévisionnel (FCFP)
Citoyenneté et population	23	1 800 000
Gestion des ressources humaines	13	570 000
Affaires juridiques	12	803 000
Finances et gestion financière	10	530 000
TOTAL	58	3 703 000

58 Jours de formations à visée transversale sont proposés pour un coût pédagogique estimé à 3,7 millions FCFP.

b. Les services techniques

Sous domaine	Nombre de jours prévisionnel	Coût <u>PEDAGOGIQUE</u> prévisionnel (FCFP)
Sécurité au travail	24	3 525 000
Génie technique : maintenance des moyens techniques	12	1 650 000
Restauration scolaire	11	1 018 000
Enfance et jeunesse	7	453 500
Environnement : production d'eau potable	7	865 000
Génie technique : maîtrise de l'énergie	3	450 000
Développement local : aménagement, urbanisme	2	200 000
TOTAL	66	8 161 500

Un prévisionnel de 66 jours de formation estimé à environ 8 millions CFP (coût pédagogique).

c. Les formations transversales

Domaines	Nombre de jours prévisionnel	Coût <u>PEDAGOGIQUE</u> prévisionnel (FCFP)
Management	26	2 600 000
Repères et outils professionnels	12	850 000
Informatique et systèmes d'information	5	470 000
Santé au travail (hors statutaire)	1	90 000
TOTAL	44	4 010 000

44 Jours de formations à visée transversale sont proposés pour un coût pédagogique estimé à 4 010 000 FCFP.

d. Les formations en sécurité civile

Sous domaine	Nombre de jours prévisionnel	Coût <u>PEDAGOGIQUE</u> prévisionnel (FCFP)
Spécialités	41	2 067 200
Secourisme (formation initiale et continue)	25	1 694 000
Formation générale (tronc commun)	25	1 550 000
Maintien des acquis	3	0
TOTAL	94	5 311 200

En sécurité civile, c'est un coût pédagogique de près de 5,4 millions de francs qui est programmé pour 94 jours de formation inter- collectivités.

Les formations en sécurité publique

Intitulés	Nombre de jours prévisionnel	Coût <u>PEDAGOGIQUE</u> prévisionnel (FCFP)	Recettes prévisionnelles
Prévention et protection du public	6	200 000	
Protection de l'agent de police municipale	6	344 400	
Approche générale de la police municipale	5	564 800	
Sécurité dans la ville	5	287 000	
Armement des services de police ²	15	622 500	622 500
TOTAL	37	2 018 700	622 500

Un prévisionnel de 37 jours de formation estimé à environ 2 millions CFP (dont 622 500F de recettes attendues).

e. Les réseaux professionnels

Sous domaine	Nombre de jours prévisionnel	Coût <u>PEDAGOGIQUE</u> prévisionnel (FCFP)
Réseaux professionnels	8	600 000

8 rencontres (réseaux professionnels) sont proposées pour un coût pédagogique à 600 000 FCFP.

f. La pédagogie

Sous domaine	Nombre de jours prévisionnel	Coût <u>PEDAGOGIQUE</u> prévisionnel (FCFP)
Formation des formateurs	33	2 550 000
Travaux sur les mallettes pédagogiques	9	320 000
TOTAL	42	2 870 000

Un budget de 2 870 000 FCFP sera alloué à la pédagogie (ce qui représente un prévisionnel de 42 jours de formation et de travaux).

➤ L'action union / intra -collectivités

L'offre de formation décrite ci-dessous est proposée de façon particulière à certaines collectivités ciblées, en réponse à des besoins et des projets spécifiques.

a. Les formations en union de collectivité

Les sessions dites en union de collectivités sont réservées à l'intention de communes d'un même archipel. Cette modalité permet :

² Formations payantes pour les communes demandeuses

- De favoriser l'accessibilité de la formation : elle se déroule « in situ » et tient compte des spécificités du territoire et du projet à soutenir ;
- De réduire les coûts de formation en limitant le déplacement des participants sur Tahiti ;

Collectivités cibles	Domaines	Nombre de jours prévisionnel	Coût PEDAGOGIQUE prévisionnel (FCFP)
AUSTRALES	Finances et gestion financière	2	83 000
	Sécurité civile	27	2 000 000
	<i>Sous total</i>	<i>29</i>	<i>2 083 000</i>
MARQUISES	Finances et gestion financière	2	83 000
	Sécurité civile	5	350 000
	<i>Sous total</i>	<i>7</i>	<i>433 000</i>
TUAMOTU - GAMBIER	Sécurité civile	27	2 000 000
	<i>Sous total</i>	<i>27</i>	<i>2 000 000</i>
ISLV	Sécurité civile	30	1 494 000
	<i>Sous total</i>	<i>30</i>	<i>1 494 000</i>
IDV	Management	3	300 000
	Gestion des ressources humaines	8	500 000
	Sécurité civile	20	1 350 000
	<i>Sous total</i>	<i>31</i>	<i>2 150 000</i>
Hors IDV et ISLV <i>(collectivités devant faire face à la carence d'initiative privées pour satisfaire un besoin)</i>	Services techniques	19	2 900 000
	<i>Sous total</i>	<i>19</i>	<i>2 900 000</i>
	TOTAL	143	11 060 000

RECETTES ATTENDUES	6 600 000
---------------------------	------------------

143 jours de formation pour un coût pédagogique estimé à 11 millions de francs sont proposés en 2016.

97 jours (68% de ces journées de formation réalisées en union de collectivités) correspondent à des besoins en sécurité civile. Il est à préciser que le public destinataire de ces actions concerne essentiellement des sapeurs-pompiers volontaires. Leur formation étant payante, des **recettes prévisionnelles à hauteur de 6,6 millions de francs sont attendues.**

b. Les formations en intra collectivité

Le recensement des besoins de formation laisse apparaître des besoins de formation dont la réponse apportée doit être spécifique selon les collectivités. Ainsi, un budget prévisionnel de **6 millions de francs CFP** (hors frais logistiques ou liés au transport) laisse la possibilité de répondre à ces demandes en 2016. Cela correspond à **75 journées de formation**.

1.1.3 L'OFFRE FACULTATIVE

Dénomination	Nombre de stagiaires prévisionnels	Coût <u>PEDAGOGIQUE</u> prévisionnel (FCFP)	Recettes prévisionnelles
Préparation au passage du permis C	20	3 460 000	2 060 000
Préparation au certificat de pilote lagonnaire (CPL)	7	1 000 000	1 000 000
TOTAL	27	4 460 000	3 060 000

Il n'appartient pas au CGF de permettre l'obtention du permis C. Toutefois depuis 2015, dans le cadre d'une mesure transitoire, il a été proposé d'accompagner les communes devant régulariser des situations problématiques dues au manque de chauffeurs titulaires du permis poids lourd. En 2016, l'opération est proposée de nouveau. A noter :

- Que les frais de constitution de dossier et les frais liés au transport ne sont pas pris en charge par le CGF ;
- Les coûts de formation ne sont pas assumés par le CGF en cas d'échec ;
- En cas de réussite, les frais sont partagés entre la collectivité et le CGF.

Par ailleurs, les évolutions réglementaires amènent les pilotes lagonnaires à être titulaire du CPL³ pour pouvoir continuer à assurer le transport de passagers. Les communes des Tuamotu-Gambier ont plusieurs navettes communales ; ceci nous amène à les accompagner au passage du titre. Sous réserve de validation, il s'agira d'une formation payante.

1.1.4 SYNTHÈSE BUDGETAIRE

Type de formation	Nombre de jours	Coût pédagogique
INTER COLLECTIVITES	662	46 871 400
UNION DE COLLECTIVITES	143	11 060 000
INTRA COLLECTIVITE	75	6 000 000
OFFRE FACULTATIVE	-	4 460 000

TOTAL	880	68 391 400
--------------	------------	-------------------

Estimation frais de transport	37 504 961
--------------------------------------	-------------------

³ Certificat de pilote lagonnaire

Estimation frais logistiques	4 412 348
DEPENSES PREVISIONNELLES	110 308 709
RECETTES PREVISIONNELLES	10 282 500

Pour la section fonctionnement, il est demandé un budget de 110 308 709 FCFP pour la mise en œuvre de la programmation de la direction de la formation. Les recettes prévisionnelles attendues sont estimées à 10 282 500 FCFP.

II. SECTION INVESTISSEMENT

Un budget de 2 840 000 FCFP avait été demandé en 2015 pour l'acquisition de matériel nécessaire au développement de formation en santé et sécurité au travail et en sécurité civile. Cependant, la surcharge d'activité et les compétences fragiles de l'agent en poste sur ces domaines de formation ont conduit au report de ces projets sur l'année 2016. Il est ainsi demandé d'allouer ce même budget à la section investissement en 2016 :

De plus, l'acquisition de matériel est nécessaire pour la sécurité publique.

1.1. Développement des actions de formations obligatoires en santé et sécurité au travail : sauvetage et secourisme au travail et lutte contre l'incendie

Chaque employeur doit veiller à ce que son personnel soit formé au sauvetage et secourisme au travail (SST) et à l'utilisation des extincteurs et l'évacuation en cas d'incendie. Pour répondre à ces besoins, il est demandé l'acquisition : de petits matériels (environs 100 000 FCFP), de 2 lots de mannequins enfant / adolescent / adulte (2 * 200 000 FCFP), de 2 défibrillateurs semi-automatiques (DSA) de formation (2 * 350 000 FCFP), de 2 générateurs de flammes à gaz (2 * 400 000 FCFP).

A noter que ce matériel pourra également être mis à profit des formations continue en secourisme (obligatoires en sécurité civile).

Budget prévisionnel : 2 000 000 FCFP

1.2. Développement des actions de formation en sécurité civile

Par le biais d'une convention opérée avec le COMSUP, le CGF peut disposer de l'aire de manœuvre de Sainte Amélie pour les mises en situation des formations en sécurité civile.

En 2014, plusieurs réunions de travail avec les formateurs occasionnels ont permis d'avancer les scénarii pédagogiques qui seront utilisés en formation. Pour la mise en œuvre pédagogique, l'acquisition de matériels pour l'équipement des formateurs et des stagiaires et l'adaptation du site sera nécessaire. Il s'agit de tenues de protection (350 000 FCFP), de bâches, d'un ventilateur de refroidissement et petits matériel (100 000 FCFP), d'équipements de protection (390 000 FCFP) et de 2 générateurs de fumée (60 000 FCFP).

Budget prévisionnel : 840 000 FCFP

1.3. Développement des actions de formation en sécurité publique

Pour mener les actions de formation en sécurité publique, il est prévu de s'équiper de tonfas, de menottes, de gants de boxes, de protèges tibias, de training bag.

Budget prévisionnel : 1 000 000 FCFP.

Au total, c'est un budget de 3 840 000 FCFP qui est sollicité pour équiper la direction de la formation de nouveau matériel.

DIRECTION DU STATUT

1. Bilan succinct de l'exercice 2015

L'exercice 2015 a été au plan opérationnel fortement impacté par l'approche de l'échéance du processus d'intégration initialement fixée au 12 Juillet 2015. Pas moins de 14 visites et missions au sein des communes (en particulier les plus éloignées) ont été motivées par cette échéance.

L'activité du conseil supérieur de la fonction publique des communes a également été fortement concernée par celle-ci ainsi que par plusieurs projets de modifications statutaires (28 réunions)

Parallèlement, le nombre grandissant de fonctionnaire impact corrélativement la mission relative au secrétariat de la commission administrative paritaire et aux instances disciplinaires.

Dans ce contexte, la direction du statut n'a pu réellement compter que sur une partie de ses effectifs.

Elle a cependant répondu aux objectifs qui lui ont été fixés :

- Un guide de procédure interne a été finalisé et remis à la direction générale. Il permettra en tant que de besoin d'accueillir de nouvelles recrues dans de meilleures conditions et facilite également la polyvalence des agents au sein de la direction qui disposant de cet outil peuvent prendre plus facilement le relais de leur collègue. Ce document n'est pour autant pas figé et continuera d'évoluer au gré des améliorations susceptibles d'être mis en place dans la mise en œuvre des missions de la direction du statut.
- Un appui à la direction de la formation en formant les agents communaux, y compris hors du domaine de la fonction publique, et en répondant, chaque fois que nécessaire, aux questions techniques qui lui ont été soumises.

Parallèlement, la direction du statut, ayant, à l'approche de sa troisième année d'existence, achevé sa mise en place et consolidé son expertise, a souhaité initier une réflexion sur un prochain cycle triennal. C'est dans cet objectif que s'est inscrite une mission d'un mois en France métropolitaine à la rencontre de quatre centres de gestion.

2. Perspectives 2016

a. Charges de personnel

Il n'est pas envisagé de nouveaux recrutements dans l'année 2016.

b. Mission en communes

Le recul de l'échéance du processus d'intégration au 12 Juillet 2018, ne justifie plus un nombre aussi important de mission au sein des communes. Par ailleurs, il a été constaté qu'un rythme trop soutenu conduisait à perturber le fonctionnement quotidien de la direction. Néanmoins, en tant que de besoins exprimés par les communes, la direction du statut prévoit au maximum l'organisation de huit de missions hors de Tahiti.

c. Mission métropole

Il n'est pas prévu à ce stade de mission en France métropolitaine.

d. Frais de déplacement des membres des instances consultatives

Malgré la volonté de la direction du statut de rationaliser l'activité des instances consultatives, force est de constater que celle-ci n'a cessé de croître. Il est d'ailleurs fort probable, notamment sous l'impulsion de nouvelles modifications statutaires (CSFPC), de l'augmentation du nombre de fonctionnaires (CAP et instances disciplinaires) et de l'organisation de nouveaux concours (commission d'équivalence des diplômés), qu'elle continue sur cette voie sur les prochains exercices

e. Droit syndical

- Décharge d'activité de service

La direction du statut après le calcul du volume des décharges d'activités de services (1725 heures) à distribuer au profit des organisations syndicales les plus représentatives constate avec surprise, malgré l'information dispensée à ce sujet, qu'un faible nombre de collectivités en réclame le remboursement au CGF.

Le volume n'ayant pas changé, le nom de chaque agent déchargé non fixé ni même communiqué il est suggéré, de prévoir pour 2016 et comme en 2015 une inscription budgétaire de **37 millions de Fcfp**.

De plus, compte tenu du risque de rappel, toujours possible, sur les exercices précédents, une provision devrait être envisagée.

- Autorisation spéciale d'absence

Une autorisation spéciale d'absence peut être accordée par les communes aux représentants syndicaux en vue d'assister à des congrès syndicaux au niveau communal, intercommunal ou au niveau d'un archipel. Un quota maximum doit être déterminé sur la base d'une heure pour 1000 heures travaillées dans l'année. Il est proposé, comme en 2015, de prendre appui sur l'étude de l'AFD qui a déterminé que 4357 emplois en équivalent temps plein étaient ouverts dans les communes. Sur une base de 169 heures par mois sur 12 mois le quota maximal d'autorisation spéciale d'absence pouvant être autorisé serait de 8836 heures. A raison de 1555 Cfp par heures travaillées, le budget maximal que le CGF pourrait être amené à rembourser serait de **13 739 980 Cfp**

f. Les dossiers individuels des agents communaux.

La mission effectuée au mois de juin 2015, a permis de constater que la totalité des centres de gestion visités sont dans une démarche de dématérialisation totale de cette mission.

La direction ayant anticipé ce mouvement suggère d'accentuer cette stratégie source d'économie durable.

Une information pourrait être donnée courant du premier trimestre 2016 afin d'engager cette migration vers le tout numérique. Le centre ne pouvant tenir deux dossiers individuels (l'un papier, l'autre numérique) il faudra dans un second temps retourner ou détruire, au fil de l'eau, les documents papiers réceptionnés jusque-là. Néanmoins, dans un premier temps, des problèmes constatés dans le fonctionnement de l'outil informatique de gestion électronique des documents (GED) nécessitera l'intervention d'un prestataire.

Dans l'attente de simple chemises et sous chemises papiers seraient suffisantes.

Conclusions :

L'année 2016 pourrait, sous réserve de futures orientations, être consacrée à la consolidation des métiers de la direction du statut dans un contexte général d'une augmentation de l'activité.

SERVICE EMPLOI-CONCOURS

À la création du CGF en 2012, le service concours était composé de 2 personnes (un agent non titulaire de catégorie B et un fonctionnaire de catégorie C)

Ce service a beaucoup évolué en compétence entre 2014-2015.

Aujourd'hui le service est composé de 2 fonctionnaires (un fonctionnaire titulaire B et un fonctionnaire stagiaire C)

Le service concours a pour mission à lui seul :

- De publier les offres d'emplois des communes,
- D'organiser les concours,
- D'organiser les examens professionnels,
- D'organiser les épreuves de recrutement des cadres supérieurs
- De tenir des statistiques dans son domaine de compétence.
- De conseiller les communes.

Cette montée en charge progressive des activités entraîne la nécessité de renforcer les moyens humains de ce service.

Lorsque la liste d'aptitude des catégories A 2013 aura expirée le 28 mai 2016. Un concours sera ouvert dans les jours qui suivront, ce qui représente une lourde organisation. Les 2 personnes actuelles ne suffisent pas au fonctionnement du concours.

En effet il est à rappeler que lors de l'organisation du premier concours de catégorie B en 2013, il y avait beaucoup plus d'effectif dédié à cette mission :

- Directeur général des services (A)
- Directrice des ressources humaines (A)
- Directrice de la formation (A)
- Chargée du recrutement (B)
- La secrétaire de la chargée de recrutement ©
- L'informaticien ©

Soit 6 personnes qui ont coopéré pour la réussite de cette mission.

Voici un tableau comparatif pour vous démontrer la problématique actuelle du service concours :

Personnel travaillant pour le concours 2013	Personnel restant pour le concours 2016
<ul style="list-style-type: none">- Bertrand RAVENEAU (A)- Agnès VAYSSIE (A)- Catherine DUFAU-SANSOT (A)- Samantha DUHAZE (inscrite au B) donc n'a pas participé aux phases sensibles des sujets et des notes.- Norwen CHEUNG ©- Jonathan REPAIRE ©	<ul style="list-style-type: none">- Bertrand RAVENEAU- Jones TEMEHARO (nouveau)- Vehia DANIEL (nouvelle)

Bertrand est la seule personne qui a l'expérience de l'organisation du concours, les autres ne font plus partie du CGF.

Or nous ne pourrons pas compter, cette année sur la présence des directeurs des autres services à part celle du DGS.

La nouvelle directrice de la formation et le directeur du statut sont en flux tendu et ne peuvent y participer. La nouvelle directrice des ressources sera en pleine phase de repérage et d'apprentissage à ces nouvelles fonctions.

Le service concours n'a aucune expérience réelle de l'organisation d'un concours, seul DGS l'a, il devra former l'équipe actuelle.

Tout en sachant également que l'actuel responsable du service concours va s'inscrire à ce concours de catégorie A. Il devra alors être exclus de certaine partie du concours pour éviter de le compromettre (partie confidentielle en rapport avec les sujets, les réunions du jury, les correcteurs, concepteurs,).

Plusieurs arguments sont définis ci-dessus pour vous alarmer sur le fait que le service concours manque cruellement d'effectif et que pour mener à bien cette mission principale ainsi que ces habituelles missions complémentaires il faille recruter du personnel.

1- Le concours de catégorie A :

Un concours de catégorie A « Conseiller » sera organisé en 2016. De nouveaux besoins ont été émis par les communes via un premier recensement réalisé en fin 2014 puis un deuxième sera réalisé en fin 2015.

Il est à rappeler qu'en 2014 il y a eu le premier concours A- EXTERNE, or pour 2016 il y aura un concours A- EXTERNE et INTERNE.

Le concours interne est une nouveauté pour le service concours et nous n'avons aucune données sur cette organisation. Nous ne savons pas exactement à quoi nous attendre, tout en sachant que la condition d'accès pour le concours interne c'est : « 4 années de services publics ». Si l'on part de ces éléments ce concours, c'est ouvert à tous (FPT/FPE/FP pays/militaire/ANT...)

En 2014, le concours externe a réuni 595 candidats pour un total de 5.000.000 de francs pacifiques. Nous devrions nous attendre à un nombre de candidature plus importante pour ce prochain concours.

Sur les 36 lauréats du concours de 2014, il y en a 10 restants sur la liste d'aptitude.

2- Le concours de catégorie B :

Un concours de catégorie B « Technicien » se fera dans un deuxième temps. Après l'établissement de la liste d'aptitude du concours de catégorie A. Nous pourrions commencer à lancer l'organisation du B.

En 2013 ce concours a réuni 3108 candidats pour un total de 8.000.000 de francs pacifiques. Le concours de 2013 fut un concours EXTERNE uniquement. Pour le prochain ce sera un concours EXTERNE et INTERNE.

Le concours interne est une nouveauté pour le service concours et nous n'avons aucune données sur cette organisation. Compte tenu du fait que beaucoup d'agents ont les conditions requises, il faudrait s'attendre à un nombre beaucoup plus important de candidat, estimée à 5000 candidats.

Sur les 47 lauréats, il y en a 16 restants sur la liste d'aptitude. Cette liste arrive à expiration le 10 décembre 2015 mais reste valable jusqu'à l'organisation du prochain concours B.

3- Les examens professionnels

Les examens professionnels doivent entrer dans leur phase d'organisation sous peu. Ce chantier a commencé en septembre 2014 et une sortie des arrêtés s'est faite en décembre 2015.

Après la définition du cadre juridique nous devons passer à la phase d'organisation de ces examens.

Aujourd'hui il y a 1496 fonctionnaires intégrés dans notre Fonction Publique.

	A	B	C	D	TOTAL
Administrative	56	78	142	65	341
Technique	15	37	178	717	947
Sécurité Civile	0	9	30	31	70
Sécurité Publique	0	11	89	38	138
TOTAL	71	135	439	851	1496

Avec les amendements proposés par le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Communale, la majorité des fonctionnaires intégrés, titulaires sont éligibles aux examens pro.

Les premiers examens pro doivent pourtant se faire pour la catégorie D, la première catégorie à avoir intégré la FPC. En effet depuis le début de la période transitoire, soit en 2012 les intégrations se sont déjà faites à ce niveau.

De plus les catégories D et C représentent près de 80% des effectifs communaux. Ces catégories sont donc une priorité pour le CGF.